

Paris, le 4 décembre 2014

Communiqué de presse

Nouveau lanceur Ariane 6 : répondre aux défis de l'Europe spatiale

Le Conseil ministériel de l'Agence spatiale européenne (ESA) a trouvé un accord sur la configuration du **nouveau lanceur Ariane 6**, qui doit succéder à Ariane 5 en 2020, et garantir à moyen terme la compétitivité des lancements d'Arianespace.

Cette décision est dans la droite ligne du rapport que M. Bruno Sido et Mme Catherine Procaccia, sénateurs, ont présenté à l'Office parlementaire en novembre 2012, qui était intitulé « **Europe spatiale : l'heure des choix** ».

L'Office parlementaire approuve en particulier la décision de **passer directement d'Ariane 5 à Ariane 6**, sans étape intermédiaire, comme cela avait été, à un moment, envisagé.

Le lanceur de nouvelle génération Ariane 6, qui met la priorité sur la réduction des coûts, est seul à même de permettre à l'Europe de répondre à la concurrence internationale et donc de **préserver durablement son autonomie d'accès à l'espace**.

Jean-Yves Le Déaut,
Député de Meurthe-et-Moselle
Président de l'OPECST

Opecst-contact@assemblee-nationale.fr

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), composé de 18 députés et 18 sénateurs, a pour mission d'informer le Parlement et d'évaluer les lois et les politiques publiques de son ressort. Il est assisté d'un conseil scientifique de 24 experts de réputation internationale.